

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **quatorzième jour de novembre 2011**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

11-11-324 **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 3 octobre, 11 octobre, 17 octobre & 19 octobre 2011.

ADOPTÉE

11-11-325 **Ajout d'une séance ordinaire le 28 novembre 2011**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de tenir une séance ordinaire additionnelle le 28 novembre 2011 à 20h au lieu habituel des séances;

QUE le greffier donne avis public de la présente décision conformément à la Loi.

ADOPTÉE

11-11-326 **Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseiller Alain Rivard soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

Rapport du Maire sur la situation financière 2010

1°) Rapport financier 2010

L'état de l'année 2010 des activités financières de fonctionnement présente une situation entièrement sous contrôle. En effet, les revenus de fonctionnement sont de l'ordre **7 933 198 \$**, les charges incluant l'amortissement **7 364 922 \$** et la conciliation à des fins fiscales de **237 180 \$**. Le tout dégage un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **805 456 \$**.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2010 ainsi que les nouveaux principes comptables applicables aux municipalités.

2°) Indications préliminaires pour le présent exercice financier

En 2011, le budget adopté par la Ville de Princeville est équilibré. Les revenus de fonctionnement sont à **7 514 455 \$**, les charges sont à **7 911 740 \$** incluant l'amortissement à **1 436 200 \$** et la conciliation à des fins fiscales pour l'amortissement, le financement et les affectations est, quant à elle à **397 285 \$**.

Des montants ont été appropriés de divers surplus, affectés ou non, de fonds réservés en cours d'année pour couvrir des dépenses nécessaires à l'acquisition d'un entrepôt, aux infrastructures de la nouvelle rue Liberge, au prolongement de la rue Lecours et de son pavage, à une partie des honoraires professionnels de la rue Simard, à l'achat de l'équipement à neige pour le nouveau camion ainsi qu'au réaménagement du garage municipal.

Des revenus de 135 619 \$ provenant de la nouvelle réglementation sur les droits applicables aux carrières et sablières seront réservés pour des interventions sur notre réseau routier local.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un excédent des recettes sur les charges, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

3°) Dernier programme triennal en immobilisation

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2010 totalisait :

pour 2011	:	3 495 940 \$
pour 2012	:	4 206 700 \$
pour 2013	:	756 000 \$

Ces montants consistent, en plus des affectations aux activités de fonctionnement, aux travaux suivants :

- transport (voirie urbaine et rurale, réserve domiciliaire, équipements, réaménagement du garage)
- hygiène du milieu (eau potable, réfection de réseaux d'aqueduc et d'égouts)
- loisirs et culture (acquisition d'un entrepôt, bâtiment pour la pétanque et mise à niveau du Centre Sportif)

Les projets inscrits pour 2011 sur ce programme, mais non réalisés seront réévalués et/ou reportés à une autre année.

4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2011**

La rémunération des membres du conseil est de **24 868 \$** pour le maire et de **8 290 \$** pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de **12 434 \$** pour le maire et de **4 145 \$** pour chacun des conseillers.

5°) **Orientations générales 2012**

Pour 2012, les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Georges se réaliseront dès le printemps. La réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles sera amorcée.

Nous envisageons d'ores et déjà le prolongement de la rue Lecours et de la rue Li-berge.

Le Parc Multisports sera bonifié d'un terrain de volley-ball de plage et le stationnement vers la rue Saint-Jacques Ouest sera amélioré. Le bâtiment devant abriter le Club de pétanque sera construit dès ce printemps.

Des travaux importants de rénovation et d'agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière pourraient être débutés dépendant des subventions disponibles.

Également, le conseil se penchera sur l'implantation d'un parc canin.

L'orientation générale du conseil reste toujours d'améliorer les services pour attirer de nouveaux résidents et investisseurs.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

11-11-327 **Publication du rapport du maire**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes ainsi que sur le site web de la ville.

ADOPTÉE

11-11-328 **Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie**

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Rivard qui a fait également la présentation du projet de règlement qu'à une séance ordinaire, sera adopté un règlement établissant un code d'éthique et de déontologie à l'intention des membres du conseil de la Ville de Princeville.

11-11-329

Présentation et adoption du projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville soit adopté tel que déposé et présenté par le conseiller Alain Rivard.

ADOPTÉE

11-11-330

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 12-10-2011 au 13-11-2011
 - nos M1054 à M1059 & 29321 à 29349 162 422,76 \$
- dépôts salaires des périodes 201140 à 201144

ADOPTÉE

11-10-331

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 14 novembre 2011
 - nos 29350 à 29502 508 725,47 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états semestriels - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 115.4 de la Loi sur les cités et villes.

11-11-332

Soumissions pour un emprunt de 497 700 \$ par billets - Adjudication

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt du 22 novembre 2011 au montant de 497 700 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 2006-110 et 2010-180, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

57 300 \$	3.07%	22-11-2012
59 300 \$	3.07%	22-11-2013
61 300 \$	3.07%	22-11-2014
63 600 \$	3.07%	22-11-2015
256 200 \$	3.07%	22-11-2016

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

11-11-333

Concordance des règlements touchés par le financement permanent

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billet un montant total de 497 700 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2006-110	147 700 \$
2010-180	350 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Claude Côté, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 497 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt no 2006-110 et no 2010-180 soit réalisé;

QUE les **billets** soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** soient datés du 22 novembre 2011;

QUE les intérêts sur les **billets** soient payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	57 300 \$
2013	59 300 \$
2014	61 300 \$
2015	63 600 \$
2016	65 900 \$
2016	190 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Princeville émet pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéros 2010-180, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Transferts budgétaires – dépôt

11-11-334

Modification à la politique de capitalisation et d'amortissement

Sur une proposition de le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de modifier la politique de capitalisation et d'amortissement de la façon suivante :

- Par le remplacement à l'article 5, catégorie infrastructures, de la ligne «resurfacement majeur» par ce qui suit :

« - resurfacement majeur rues	15 ans linéaire
- resurfacement majeur rang (asphalte)	15 ans linéaire

- resurfacement majeur rang (en traitement de 8 ans linéaire surface ou enrobé coulé à froid (gripseal))»

ADOPTÉE

11-11-335

Règlement no 2011-201 modifiant le règlement no 2009-168

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2011-201 modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

ADOPTÉE

11-11-336

Résultats de l'activité du golf - Remise à ORASSE

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dégagé un surplus financier suite à l'organisation de son Tournoi de golf annuel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire redistribuer ce bénéfice à une association locale;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil verse à ORASSE la subvention de 2 164,96 \$, représentant le bénéfice de l'organisation du Tournoi de golf annuel de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

11-11-337

Annulation d'un solde résiduaire pour le règlement d'emprunt no 2010-179

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2010-179 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 856 100 \$;

ATTENDU QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 637 200 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Princeville désire approprier la subvention versée par le Gouvernement du Canada au montant de 218 900 \$;

ATTENDU QU'il existe un solde de 342 800 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2010-179 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement.

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Fernand Ruel, et résolu unanimement que le montant de la dépense du règlement no 2010-179 soit réduit de 980 000 \$ à 856 100 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2010-179 soit réduit de 980 000 \$ à 637 200 \$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 2010-179 la Ville de Princeville approprie la subvention versée par le Gouvernement du Canada selon les conditions prévues au protocole d'entente signé le 8 avril 2010 joint en annexe;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

Poste de directeur des Travaux publics et de l'Hygiène du milieu – remis à la prochaine séance du 28 novembre 2011

11-11-338

Zone de restriction sur la circulation des véhicules hors route sur les sentiers – Demande d'intégration au règlement de la MRC

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de faire part à la MRC de l'Érable, dans le cadre de son règlement visant la circulation des véhicules hors route sur son territoire, du fait que la Ville de Princeville :

- 1) ne veut aucune circulation de véhicules hors route sur le parc linéaire des Bois-Francis entre le tunnel de la rue Demers et le boulevard Carignan;
- 2) quant au reste du réseau de sentiers, est d'accord avec les heures de circulation proposées par la MRC.

ADOPTÉE

11-11-339

Demande au Ministère des Transports pour la conception de l'entrée du boulevard Carignan sur la route 116

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville indique au Ministère des Transports du Québec que ce dernier assure la conception de la modification de la rue Carignan Est en sens unique en même temps que celle du projet d'implantation de feux de circulation.

ADOPTÉE

11-11-340

Entretien d'hiver du rang Isidore Blier (1^{er} rang Est) - Contrat

ATTENDU QUE le nouvel entrepreneur de chemins d'hiver de la municipalité de Notre-Dame de Lourdes désire entretenir cette partie de chemin située dans la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, et il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de grattage de neige et de déglacage d'une partie du 1^{er} Rang Est (Isidore Blier) située sur le territoire de la Ville de Princeville et d'une partie du rang St-Louis Ouest située aux limites des municipalités de Notre-Dame de Lourdes et de Princeville d'une distance d'environ 1,2 kilomètres au prix de 2 352,00 \$ avant taxes pour l'année 2011-2012, d'un montant de 2 496,00\$ avant taxes pour l'année 2012-2013 et finalement d'un montant de 2 556,00 \$ avant taxes pour l'année 2013-2014, afin d'effectuer le grattage de neige et le déglacage dudit chemin.

QUE la Ville de Princeville autorise le maire et le directeur général à signer le contrat de grattage de neige et de déglçage du 1^{er} rang Est (Isidore Blier) de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

11-11-341

Soumissions pour le prolongement de la rue Lecours – Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions déposées préparé par Jocelyn Michaud, ingénieur, en date du 30 juin 2011;

ATTENDU le désistement du plus bas soumissionnaire;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'ordonner des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le prolongement de la rue Lecours et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit, Excavation H. St-Pierre inc., au montant de 224 377,96 \$ avant taxes;

D'autoriser le maire et le greffier à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Princeville;

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2011-192.

ADOPTÉE

11-11-342

Lien de fibre optique pour l'usine d'épuration des eaux usées

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter les frais d'environ 15 000 \$ (avant taxes) engagés par la MRC de l'Érable pour les travaux à être réalisés par Sogetel pour l'ajout d'un tronçon de un (1) kilomètre de câble fibre optique afin de raccorder l'usine d'épuration des eaux usées;

QUE cette dépense soit financée à même les revenus provenant des usines sous entente industrielle et des revenus supplémentaires d'aqueduc au compteur.

ADOPTÉE

11-11-343

Guignolée 2011

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder aux Chevaliers de Colomb de Princeville – Conseil 5986, une contribution de 200 \$ pour la Guignolée.

ADOPTÉE

11-11-344

Demande du CSSS Arthabaska-Érable

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de permettre l'utilisation sans frais de la Salle Alphonse-Desjardins de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger pour la vaccination des jeunes enfants offerte trois avant-midi par mois par le CSSS d'Arthabaska et de l'Érable, et ce, à partir de maintenant.

ADOPTÉE

11-11-345

Unité Domrémy de Plessisville – Brunch annuel

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux billets au montant de 15 \$ chacun pour participer au Brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville.

ADOPTÉE

11-11-346

Schéma d'aménagement – Demande à la MRC de L'Érable pour agrandir un îlot déstructuré

ATTENDU QUE la propriété de Monsieur Pierre Hémond est située à proximité du secteur 04 des îlots déstructurés de la zone agricole identifié au schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE l'emplacement visé est situé dans un secteur agricole viable et non dynamique ;

ATTENDU QUE cette modification ne crée pas de pression supplémentaire sur l'agriculture dans ce secteur ;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable d'agrandir la superficie du secteur No 4 des îlots déstructurés de la zone agricole de la Ville de Princeville identifié au schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable pour inclure le bâtiment et une partie de la propriété de Monsieur Pierre Hémond tel que montré sur le plan annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

11-11-347

Demande de dérogation mineure - Monsieur Carl Chabot et Madame Manon Fortier

ATTENDU la grande superficie de cette propriété ;

ATTENDU QUE cette propriété est située en zone rurale ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 474, route 263 Nord la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Chabot et Madame Fortier afin de permettre l'agrandissement du garage annexe pour atteindre une superficie représentant 80% de la résidence, ce qui représente 5% de plus pour un bâtiment annexe et 56 m² de plus que la superficie actuelle des bâtiments annexe et accessoire.

ADOPTÉE

11-11-348

Demande de dérogation mineure - Monsieur Marco Bernier et Madame Nathalie Chartier

ATTENDU QUE le garage projeté est situé à plus de 60 mètres du chemin;

ATTENDU QUE cette propriété est de grande superficie;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 10, rue Noël la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Bernier et Madame Chartier afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 1,5 m plus haut que le bâtiment principal et d'une superficie de 80,27 m², en plus du garage annexe existant, ce qui représente une dérogation de 30 m² et de 1,5 m pour la hauteur p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

11-11-349

Demande de dérogation mineure - La Ferme Vidia inc. représentée par Monsieur Vital Turcotte

ATTENDU QUE la partie agrandie ne se rapproche pas de l'emprise du chemin;

ATTENDU QUE l'emplacement choisi permet un meilleur accès au bâtiment;

ATTENDU QUE cette propriété est en zone rurale;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 605, 12^e rang Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Turcotte pour la Ferme Vidia inc. afin de permettre l'agrandissement du bâtiment de ferme sur 9,8 m de façade sans augmenter l'empiètement dans la marge avant.

ADOPTÉE

11-11-350

Mandat à un agent d'immeuble pour la vente des terrains résidentiels

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ne pas renouveler le mandat de courtage pour la vente des terrains résidentiels avec Marcel Fontaine d'Universel ni avec aucun autre courtier immobilier;

QUE la Ville de Princeville s'occupe, à partir du 1^{er} janvier 2012, de vendre ses terrains par les services en place.

ADOPTÉE

Vente d'un excédent de terrain – remis au 28 novembre 2011

Demande relative à un permis d'alcool - classé

11-11-351

Paiement d'une balance due à la firme d'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement d'une balance due à DAA inc. d'un montant de 1 595,78 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

11-11-352

Subvention 2012, au Centre aquatique régional de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une subvention de 73 100 \$ pour l'année 2012 au Centre aquatique régional de l'Érable;

D'autoriser la trésorière à effectuer immédiatement le premier versement de cette subvention au montant de 36 550 \$.

ADOPTÉE

Héma Québec – remerciements

APCHQ des Bois-Francis – remerciements

Concours solistes et petits ensembles – classé

11-11-353

Garde paroissiale St-Eusèbe inc.

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil autorise le prêt de la salle du Centre communautaire Pierre-Prince à la Garde paroissiale St-Eusèbe inc pour le ralliement régional du 27 mai 2012.

ADOPTÉE

11-11-354

Chevaliers de Colomb Assemblée Suzor-Côté

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisme des Chevaliers de Colomb Assemblée Suzor Côté;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil autorise le versement de 50 \$ en contribution financière à l'organisme Chevaliers de Colomb Assemblée Suzor-Côté pour leur levée de fonds annuelle.

ADOPTÉE

Spectacle bénéfice de la Maison Raymond Roy – classé

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

11-11-355

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

